

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2026	01	01
----	------	----	----

OBJET :

Validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration

Le 10 mars 2026 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENT	POUVOIR	VOTE
Le 27 février 2026	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka	Suppléant : M. Fitamant		POUR
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		POUR
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens			
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Bredin		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
PRESENTS 13	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	X		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	Suppléante Mme Faranton		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	X		POUR
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR
NOMBRE DE VOTES : 13				



Établissement Public de Coopération Culturelle

N° 2026-01-01 Validation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du
16 décembre 2025

Délibération n°2026-01-01 du 10 mars 2026 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2025 joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2025 joint en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

**Procès-verbal de la séance
du Conseil d'administration du LaM du 16 décembre 2025**

Présent-es :

- Monsieur Alain Cambien, Métropole Européenne de Lille – Maire d'Escobecques
- Monsieur Bernard Chérot, personnalité qualifiée - Président de l'Association L'Aracine
- Monsieur Vincent Courmont, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Michel Delepaul, Métropole Européenne de Lille – Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Jérôme Desombre, personnalité qualifiée - Association Masurel (*en visioconférence*)
- Monsieur Jacques Ducrocq, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Mélantois
- Madame Valérie Faranton, personnalité qualifiée – Directrice régionale académique de l'éducation artistique et culturelle à l'Académie de Lille et d'Amiens
- Madame Dominique Furne, Ville de Villeneuve d'Ascq – Adjointe au maire
- Madame Marie-Pierre Janssens, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Monsieur Peter Maenhout, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing (*en visioconférence*)
- Monsieur Emmanuel Martinez, personnalité qualifiée – Administrateur adjoint au MNAM-CCI Centre Pompidou
- Madame Violette Massiet, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de La Madeleine
- Madame Charlotte Morel, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Madame Eugénie Sant, représentante du personnel du LaM
- Madame Isabelle Sequeira, personnalité qualifiée – Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC
- Monsieur Christophe Slagmuylder, personnalité qualifiée – Directeur général de Bozar (*en visioconférence*)

Excusé-es :

- Madame Florence Bariseau, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Thierry Bonte, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlinghem
- Madame Marie-Pierre Bresson, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Gérard Caudron, Ville de Villeneuve d'Ascq – Maire
- Madame Bernadette Chevillion, personnalité qualifiée – Vice-Présidente de l'Association L'Aracine
- Monsieur Christophe Desbonnet, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Tourcoing
- Madame Eve Domingos, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Sébastien Fitamant, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos

- Monsieur Gonzague Flipo, personnalité qualifiée – Directeur du développement chez KPMG
- Madame Marion Gautier, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Monsieur Denis Gielen, personnalité qualifiée – Directeur du MAC's
- Madame Anne Lacoste, personnalité qualifiée – Directrice de l'Institut pour la photographie de Lille
- Madame Anne-Gaëlle Le Flohic, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Bertrand Gaume, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent Le Bon, personnalité qualifiée – Président du Centre Pompidou
- Monsieur Cédric Magniez, conseiller pour les musées à la DRAC Hauts-de-France
- Monsieur Didier Manier, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Jérémie Masurel, personnalité qualifiée - Association Masurel
- Madame Hélène Moeneclaey, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Monsieur Jacques Pastour, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique Pierre-Renard, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Madame Maria Inés Rodriguez, personnalité qualifiée - Directrice de la Fondation Walter et Nicole Leblanc
- Monsieur Eric Skyronka, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sailly-Lez-Lannoy
- Monsieur Loïc Wolfcarius, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Monsieur Sébastien Duflot, Chargé de mission coordinateur grands projets

Ville de Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie Sanchez, Adjointe au chef du Service, Directrice des Musées Municipaux, Direction Jeunesse, Sports, Culture et Animation, Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

LaM :

- Monsieur Sébastien Faucon, Directeur
- Madame Clémence Guérinel, Chargée des projets transversaux
- Madame Justine Lalau, Responsable RH et juridique
- Madame Kathrin Müller, Responsable du développement des publics
- Madame Anne Possompès, Secrétaire Générale

Michel Delepaul : Bonjour à toutes et tous. Je voulais d'abord vous souhaiter la bienvenue. C'est le dernier conseil d'administration de l'année. Nous avons connu une année compliquée, avec dix-huit mois de travaux. Ces importants travaux ont généré différents problèmes. Nous arrivons enfin au terme de cette période, ce qui est heureux, car la fatigue et la lassitude se font sentir, notamment au sein du personnel. Le chantier n'est pas encore terminé et il faudra bientôt intégrer le bâtiment. Tout cela est normal mais compliqué à vivre au quotidien, j'en suis conscient et je tiens encore une fois à dire toute ma reconnaissance au personnel pour sa patience, son dévouement et la manière dont les choses se sont déroulées. Nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées au quotidien et nous faisons le maximum pour que tout se passe pour le mieux. Tout le monde est sous pression, d'autant que nous avons une date limite d'ouverture, ce qui entraîne une pression sur les entreprises, la direction du LaM, le Président et la Vice-présidente de ce conseil d'administration. Malgré tout, nous allons y arriver, et ce sera en grande partie grâce au personnel et à la direction qui ont fait preuve de beaucoup de courage, d'abnégation et de patience dans leur travail. Merci à eux et je leur demande encore un peu de patience. Finalement, nous disposerons d'un bel outil pour travailler dans de meilleures conditions. Comme annoncé, nous commençons par les points non soumis au vote et je laisse la parole à Sébastien pour le point d'actualités.

Point d'actualités

Sébastien Faucon : Merci à vous tous d'être présents, en salle et en visio. Je salue Christophe Slagmuylder, Jérôme Desombre et Peter Maenhout qui nous suivent à distance.

Je souhaite également remercier le Président du Conseil d'administration et, à travers lui, l'ensemble des services de la Métropole qui nous accompagnent quotidiennement. Monsieur Hus, Directeur général des services, vient régulièrement sur le chantier. C'est un chantier considérable, avec une réouverture à fort enjeu et une exposition d'inauguration de premier ordre. Le catalogue consacré à l'exposition Kandinsky, dont j'ai pu voir la maquette, est un magnifique objet et l'exposition prend forme. Nous arrivons dans la dernière ligne droite, à la fois dans le détail des finitions et dans la projection vers l'avenir. Le projet sera, je crois, extrêmement porteur pour la Métropole et pour le musée.

Sans plus attendre, un point sur la saison « LaM Vagabonde », notre année itinérante de fin 2024 et 2025. Elle se termine en beauté avec plusieurs temps forts qui ont encore eu lieu très récemment, à commencer par l'ouverture de l'exposition *Livre et Musique. L'accord réciproque* à la bibliothèque Cœur de Bellain de Douai. L'exposition connaît une belle visibilité puisqu'elle est installée dans un ancien local commercial au cœur du centre-ville. Elle met en regard les collections patrimoniales de la bibliothèque de Douai et nos livres précieux. On peut y voir un dialogue assez fin entre manuscrits enluminés gothiques et livres précieux du début du XX^e siècle conservés au LaM.

Nous avons également clôturé le cycle des cabarets dans le bassin minier, à Loos-en-Gohelle, le 14 novembre dernier, avec une grande soirée événement qui a rassemblé plus de cent participants chez nos partenaires Culture Commune. C'est un format que nous souhaitons poursuivre, notamment en invitant l'artiste Mathis Collins pour un dernier cabaret organisé au musée en juin prochain.

Sur le versant art brut de la collection, deux événements ont clôturé l'année. Premièrement, le festival « Trouble-fête » à la Maison Folie Moulins, en plein centre-ville de Lille, en partenariat avec l'association « En Marges ! ». Ce festival mêlait programmation musicale, exposition et tables rondes dans un format revisité. Nous étions associés à l'exposition présentée à la Maison Folie Moulins et à trois soirées de tables rondes avec un regard volontairement décalé (par exemple, une descente d'alpage). Chaque soirée a fait salle comble, ce fut un très joli moment. La semaine suivante, nous étions à la médiathèque L'Albatros à Armentières pour un colloque intitulé « Droit au brut » portant sur les questions de droit et d'éthique autour de l'art brut, un sujet important sur lequel nous devons nous mobiliser. Les débats ont été parfois très contradictoires, avec notamment la présence de Monsieur Chérot, de l'association

L'Aracine, mais toujours d'une très grande qualité. L'ensemble a été enregistré et les liens pourront être communiqués à celles et ceux qui souhaitent écouter les interventions.

Sur le plan géographique, « LaM vagabonde » s'est déployé sur plus de vingt villes en métropole et au-delà. C'est une manifestation que nous avons souhaité généreuse, à l'échelle métropolitaine, régionale et internationale. Trois itinérances internationales ont marqué l'année : Shanghai, en Chine, en fin 2024 – début 2025, avec 21 000 visiteurs ; Aarhus au Danemark durant le printemps - été 2025, avec un méga score à 335 000 visiteurs, véritable « blockbuster » ; et enfin, Padoue en Italie, une très belle exposition qui enregistrait déjà 42 000 visiteurs fin novembre et une fréquentation appelée à croître encore en décembre et janvier.

Un film de quelques minutes présente cette année hors norme, qui a été pour nous l'occasion de retravailler notre rapport au public et de préparer l'avenir. Ce film est disponible en ligne, sur YouTube et les réseaux sociaux. Il vous donne l'ampleur du projet, avec des temps forts dont cette exposition à la Condition publique. C'était un projet hors norme pour nous, alors même que nous étions en récolement intégral de la collection et en chantier. Nous avons présenté beaucoup de spectacles vivants. Nous avons également souhaité travailler sur le champ de la performance, un acte fort du projet. Une exposition jeunesse à la Ferme d'en Haut, format dédié aux jeunes publics, en partenariat avec ABC Bruxelles. Nous espérons d'ailleurs que ce format voyage, mais nous en reparlerons. Autre grand temps fort, à la Gare Saint-Sauveur de Lille en septembre, avec le collectif Grands Magasins et l'animation d'un bingo artistique, la présence de l'artiste Maxime Rossi qui a fait venir une montgolfière en plein Lille comme grand signal déployé au-dessus de la ville et support pour une programmation vidéos. En bref, beaucoup d'artistes invités cette année. Vous voyez-là quelques affiches de l'ensemble de ces projets. On aurait pu en citer d'autres, notamment à la Cité scientifique de l'Université de Lille.

Je souhaite vous partager maintenant quelques informations sur la réouverture du musée. Notamment dans le jardin, l'installation très récente d'une nouvelle sculpture de Dan Graham, dont il reste à finaliser le pied de la structure. Également, l'œuvre de Richard Deacon, iconique pour le musée, située devant le bâtiment de Roland Simounet, a été restaurée et entièrement repeinte pour la réouverture.

Je vous dévoile également la nouvelle identité visuelle de l'exposition de réouverture consacrée à Kandinsky, produite par l'agence ZOO, avec un bandeau « LaM X Centre Pompidou », et la marque de la constellation du Centre Pompidou. Cette identité circule déjà dans la ville, notamment sur les bus à impérial. Le taux de réservation des groupes est déjà très élevé, avec 41 % au 12 décembre. La billetterie individuelle est en cours de lancement. L'exposition suscite déjà une très grande audience.

Je signale aussi le fort attrait du réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire, en métropole et au-delà, fortement mobilisé pour proposer animations et ateliers associés à la réouverture, avec un maillage large de structures partenaires : le réseau des bibliothèques d'Anstaing, Forest-sur-Marque, Gruson et Tressin ; le réseau des bibliothèques de la Haute-Deûle : Allennes, Annœullin, Cardin ; la médiathèque de Villeneuve-d'Ascq, la bibliothèque de Lesquin, la médiathèque de Lambersart, la médiathèque Marguerite Yourcenar à Faches-Thumesnil, l'Albatros à Armentières ou encore la médiathèque Les Merlettes. Ce réseau, développé en lien avec l'équipe de la MEL, sera entretenu au-delà de l'exposition, car il constitue une porte d'entrée importante sur le territoire métropolitain.

Concernant les collections, quelques vues partielles montrent le réaccrochage intitulé *Obsession*, avec notamment l'installation de la grande cabane éclatée de Daniel Buren, désormais finalisé. Afin de gagner du temps sur la réouverture, nous avons anticipé le montage de certaines installations majeures avant les fêtes de Noël. D'ailleurs, à l'occasion de cette installation, une classe du lycée Pasteur de Lille a été accueillie pour filmer le montage de l'œuvre de Buren. Tu veux peut-être en dire un mot Kathrin ?

Kathrin Müller : Oui, nous avons accueilli cette classe qui est venue filmer le montage de l'œuvre dans le cadre d'un concours national qui s'appelle « musée (em)portable ». Les élèves

réaliseront un court clip retraçant ce montage. Pendant leur venue, ils ont pu rencontrer les équipes et les professionnels.

Sébastien Faucon : Un autre projet est mené avec le lycée agricole de Lomme pour l'aménagement du patio connecté aux ateliers pédagogiques. Par ailleurs, nous travaillons sur l'intégration progressive des équipes dans le bâtiment, qui va se faire en plusieurs phases, avant et après les vacances de Noël, afin de concilier réaménagement des espaces et poursuite des travaux.

J'apporte aussi une petite correction à ce qui avait été présenté lors du dernier conseil d'administration dans la liste des acquisitions d'œuvres, concernant une donation de la Halle Saint-Pierre de Paris de cet origami que vous voyez à l'écran. Elle comprend en réalité 47 pièces et non 40. Le compte rendu sera corrigé en ce sens (la Halle Saint-Pierre avait oublié une petite boîte contenant 7 origamis).

Dernier point, nous avons reçu le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes le 4 décembre. Une réponse est en cours de préparation et sera jointe au rapport qui deviendra ensuite public après communication finale. Ce rapport sera partagé au conseil d'administration avant d'être rendu public.

Ayant épuisé les points d'actualité, avez-vous des questions ? Non, je vous propose alors de passer au point suivant avec Kathrin qui va présenter le plan d'accompagnement des publics.

4. Présentation du plan d'accompagnement et de développement des publics (point d'information)

Kathrin Müller : Bonjour à toutes et tous, nous commencerons par quelques chiffres pour vous donner une photographie actuelle du plan d'accompagnement et de développement des publics au LaM. Nous accueillons en moyenne entre 155 000 visiteurs par an, avec des pics au-delà de 200 000 lors de grandes expositions dites « blockbuster » comme Modigliani ou Giacometti. Pour vous donner un ordre d'idée, c'est une fréquentation tout à fait honorable. Par exemple, la fréquentation du S.M.A.K. à Gand est autour de 100 000 visiteurs annuels, le MAC VAL (musée similaire au LaM) à Vitry-sur-Seine environ 80 000, et le musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg 86 000 visiteurs annuels.

Notre public est composé majoritairement de visiteurs individuels, dont 40 % viennent de la Métropole. Le musée rayonne également au niveau national et international, avec 34 % de visiteurs issus de toute la France et 12 % de l'étranger.

Une des spécificités du LaM est l'accueil des groupes, notamment scolaires. Les enseignants le savent et se pressent chaque année pour faire bénéficier leurs élèves de la qualité de l'accueil et des ateliers proposés par l'équipe de médiation du LaM. Chaque année, 30 000 élèves et étudiants sont accueillis pour des visites et des ateliers, ainsi que 20 000 personnes du secteur « diversité et inclusion », y compris lors d'actions hors les murs. Enfin, le secteur adultes et tourisme représente 8 000 personnes, cela reste un enjeu de développement pour les années à venir. Au total, ce sont 2 400 groupes qui sont reçus chaque année, soit environ 60 groupes par semaine.

Dans les objectifs que nous nous sommes fixés à partir de la réouverture et en lien avec le projet de direction, il s'agira de garantir une fréquentation constante voire en progression - on peut toujours mieux faire ! -, de diversifier davantage les publics, de renforcer surtout la présence des jeunes adultes et de lisser la fréquentation sur l'année, en travaillant particulièrement les périodes plus creuses que sont l'été ou Noël. Il s'agira aussi de renforcer l'idée d'un lieu de bien-être et d'hospitalité. D'autre part, comme vous le savez, le LaM se présente comme un musée à taille humaine, où l'on se sent un peu comme à la maison, où l'on bénéficie d'un cadre paysager exceptionnel. Cette idée de bien-être, de loisirs et d'hospitalité sera renforcée à la réouverture, afin de fidéliser le public et de faire de chaque première visite une expérience marquante qui donne envie de revenir. Enfin, nous souhaitons encore mieux accompagner le visiteur dans son expérience muséale et correspondre aux nouvelles attentes du visiteur. Par

exemple, les visites guidées proposées par le passé, visites très longues, ne correspondent plus à ce que le visiteur, jeune ou moins jeune, recherche aujourd'hui. Des dispositifs testés durant « LaM vagabonde » seront déployés à la réouverture, toujours en lien avec un réseau de partenaires institutionnels, culturels et associatifs, formidables co-constructeurs et ayant les mêmes publics.

Ces objectifs se déclineront autour de quatre axes stratégiques : hospitalité et accessibilité, médiation renouvelée, programme inclusif et éducation artistique et culturelle, qui reste au cœur de nos préoccupations. Je vais vous donner quelques exemples pour illustrer ces axes stratégiques.

Tout d'abord, sur l'hospitalité et l'accessibilité. L'accompagnement du visiteur commence dès la préparation de la visite. Les horaires d'ouverture ont été étendus, avec une fermeture à 19h au lieu de 18h, afin de permettre aux personnes actives de venir en fin de journée. Une plage de 9h à 11h est réservée aux scolaires, pour une meilleure gestion des groupes. La venue à vélo est encouragée, le LaM étant situé à 20 minutes de Lille à vélo, avec de nouveaux équipements pour entreposer casques et sacs, garer les vélos et profiter du parc. Les partenariats avec la SNCF, TER et d'autres transports sont poursuivis, et le musée bénéficie d'aménagements réalisés par la MEL pour améliorer sa signalétique et son accessibilité. Il me semble que Sébastien avait déjà présenté le réaménagement du hall, je vais vous montrer quelques images des ateliers pédagogiques, trois espaces situés dans le bâtiment Simounet, modulables et clairs, invitant à la pluridisciplinarité, avec un petit gradin pour des petites formes de spectacle vivant ou des projections. Une bibliothèque-ludothèque accueillera des groupes, notamment des publics présentant des troubles autistiques, et sera ouverte en accès libre le week-end pour les familles et les jeunes, pouvant servir d'espace de repli, pour être au calme, lire un livre ou se reposer. Sébastien l'a indiqué, un patio extérieur sera réaménagé avec une classe de BTS du lycée horticole et agricole de Lomme, dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager, notamment la plantation de fleurs comestibles.

L'hospitalité se traduira aussi par une nouvelle programmation comme les « Silver Friday », moments entièrement gratuits proposés tous les vendredis après-midi aux personnes de plus de 65 ans, avec visites guidées, petites conférences, moments musicaux en partenariat avec l'Orchestre national de Lille, l'École supérieure de danse du Conservatoire de Lille ou encore des lectures et rencontres avec des artistes. Les jeunes adultes, comme je le disais tout à l'heure, sont au cœur de nos préoccupations. À partir de la rentrée 2026, des nocturnes auront lieu le premier mercredi de chaque mois, avec gratuité pour les moins de 26 ans et la proposition d'une programmation festive (performances, petits spectacles) dans tout le musée. L'été sera ponctué par une programmation pluridisciplinaire, mais aussi tout au long de l'année, de nombreux événements pour le jeune public et les familles, notamment le retour d'un grand temps fort, anciennement intitulé « Pochette surprise » et pour lequel nous recherchons un nouveau nom, dont la direction artistique sera confiée en carte blanche à des artistes. Le premier temps fort sera confié à l'artiste Clément Courgeon que vous avez pu découvrir à la Condition publique lors d'une exposition de « LaM vagabonde ». C'est un artiste pluridisciplinaire qui travaille sur les thèmes du folklore, du cirque et de la foire. Il proposera une grande foire avec des stands de pop-corn, des chevaux, un ring de catch, dans le parc, pour le bonheur des familles en octobre 2026.

Ensuite, l'offre touristique sera renforcée par l'installation d'une antenne de l'Office de tourisme métropolitain dans les espaces du LaM, formidable occasion de développer la fréquentation, notamment transfrontalière. Le musée sera également intégré aux circuits de randonnée proposés par le département, en tant que halte culturelle. La médiation sera renouvelée pour toucher tous les publics. Un dispositif spécifique pour les jeunes parents avec enfants à partir de six mois associera médiation sur mesure (visites musicales), accueil matériel (tables à langer, couches, lingettes) et moments de rencontre entre parents, notamment le dimanche matin.

D'autre part, comme indiqué tout à l'heure, les longues visites guidées seront progressivement limitées et complétées par des visites dans les salles. Nous nous sommes rendu compte que les visites payantes avaient, certes, toujours leur public, mais d'autres publics viennent se

greffer et nous préférons désormais proposer des focus « œuvres choisies » par notre équipe de médiation qui déambulera dans les salles pour faire profiter l'ensemble des visiteurs des contenus sur les œuvres et artistes. Ces interventions de notre équipe de médiation seront complétées par la médiation citoyenne : des bénévoles, étudiants de Sciences Po ou personnes en recherche d'emploi s'improviseront médiateurs occasionnels, accompagnant le public dans la découverte des collections.

Le service des publics accueillera également des artistes et auteurs en mini-résidence, souhaitant travailler avec les groupes et les intégrer davantage à la vie du musée. La première autrice invitée dans le cadre de l'exposition *Obsession* sera Adèle Yon, que vous connaissez peut-être, elle a publié le best-seller *Mon vrai nom est Elisabeth*.

Sébastien Faucon : Je me permets d'intervenir car c'est un point important. L'idée était de créer des espaces pour les familles et le grand public dans le parcours des collections. Cette salle, rattachée à l'espace Kandinsky à la réouverture, sera conçue dans l'esprit du Bauhaus pour les tout-petits, les classes et les familles. Cet espace, à la fois ludique et attractif, mettra en lien certaines œuvres de Kandinsky, dont des dessins d'enfants conservés au musée mais non intégrés à l'exposition principale. Ce type d'espace sera renouvelé pour les expositions temporaires, avec un design fort en écho à la collection.

Kathrin Müller : En matière de diversité et inclusion, le LaM continue son engagement avec des visites en langue des signes et des conférences musicales pour les publics non-voyants, des projets dans le champ de la santé mentale en partenariat avec les EPSM et l'itinérance d'une exposition comme *Histoire à suivre* dans les établissements de santé, par exemple l'EPSM de Saint-André ou Bailleul. Une convention pluriannuelle est également en préparation avec le CHU, autour de la santé mentale des adolescents. Vous avez ici un aperçu de la mallette d'accompagnement destinée aux publics en situation de handicap, comprenant reproductions d'œuvres, outils tactiles et supports adaptés.

Le musée intervient aussi dans des projets solidaires. Le LaM offre des entrées et ateliers à des bénéficiaires d'associations comme Cultures du Cœur et développe des projets avec des jeunes en échec scolaire dans le cadre de dispositifs de la DRAC (*Été culturel, C'est mon patrimoine*). La Fondation Tork nous accompagne sur un programme parentalité au centre pénitentiaire d'Annœullin, permettant à des parents incarcérés de partager des moments avec leurs enfants à partir d'œuvres de la collection.

Nous terminons par l'éducation artistique et culturelle qui reste au cœur du projet, avec un partenariat renforcé avec l'Éducation nationale, formalisé par une convention triennale à signer prochainement avec la rectrice. Nous poursuivons également le partenariat avec la région Hauts-de-France qui nous soutient pour la mise en place de projets PEPS dans les lycées, auxquels sont associés des artistes liés au LaM, par exemple Mohamed Bourouissa il y a deux ans ou Mathis Collins l'année prochaine. Des partenariats sur mesure sont aussi développés avec des villes comme Villeneuve-d'Ascq et leurs classes artistiques, avec restitutions au musée. Nous accompagnons les professionnels et les enseignants dans la mise en place de projets, avec des temps de formation et de sensibilisation. Ici, vous avez un aperçu de la classe du lycée agricole pour le réaménagement du patio à la rentrée prochaine. Par ailleurs, un partenariat est développé avec l'Université, encadré par une convention triennale signée en mai dernier. Nous menons aussi beaucoup de projets avec les écoles d'enseignement supérieur, comme l'EDHEC ; des étudiants nous aident à la mise en place des nocturnes, afin que la programmation corresponde aux attentes des jeunes adultes. Le service des publics accompagne les enseignants par des temps de formation et de sensibilisation et la création d'un comité de jeunes visiteurs est envisagée pour co-construire la programmation destinée aux jeunes.

Très rapidement les activités du service dans les grandes lignes. L'activité du service des publics couvre l'accompagnement du visiteur avant, pendant et après la visite. Nous nous sommes dotés d'un nouvel outil CRM qui permet un suivi plus fin des publics, l'envoi d'offres ciblées, d'enquêtes de satisfaction et l'adaptation continue de l'offre. L'équipe des publics compte 18

personnes, dont sept médiateurs, une enseignante missionnée et trois responsables thématiques (médiation, diversité-inclusion, accueil-marketing). Le budget de fonctionnement annuel du service est de 235 000 €, pour un budget global de personnel de 819 000 €, dont 321 000 € dédiés à la médiation. Tout cela se réalise bien évidemment avec l'ensemble de nos partenaires que nous remercions.

Michel Delepaul : Merci pour ce point extrêmement précis et cet exposé particulièrement intéressant. Quand je disais tout à l'heure que le personnel faisait son job de façon professionnelle, en voici une preuve. Peter a une question, nous t'écoutons.

Peter Maenhout : Bonjour, je suis désolé de ne pas être présent parmi vous, c'est une période un peu chargée. Bravo pour ce qui a été présenté en termes de médiation culturelle et sur la stratégie marketing. J'ai une question sur la part des visiteurs issus du versant Nord-Est (Roubaix-Tourcoing) parmi les 40 % de visiteurs métropolitains. Cela fait à peu près 1/6^e des métropolitains dans des villes populaires qui ont le droit autant, voire plus, au choc culturel. Et, puisque nous sommes en fin de mandat, avez-vous l'évolution de cette fréquentation du musée par les habitants du versant Nord-Est ?

Michel Delepaul : Très franchement, ce détail n'est pas disponible à un niveau aussi fin à ce stade, mais nous reviendrons vers toi avec des éléments. Une question de Marie-Pierre.

Marie-Pierre Janssens : Votre analyse était tout à fait intéressante. J'ai une question sur la communication de l'offre (jeunes, seniors, etc.) auprès des communes de la Métropole.

Sébastien Faucon : L'avantage du CRM, notre nouvel outil marketing, est justement de permettre une segmentation fine des publics et des envois dédiés (newsletters, campagnes ciblées) aux différents réseaux : médiathèques, structures sociales, etc. Environ 70 000 contacts sont déjà enregistrés dans l'outil, plus ceux qu'il faudra réactualiser, avec un travail permanent de mise à jour. On s'appuie aussi sur nos partenaires, comme l'Éducation nationale pour diffuser nos informations. La signature de conventions pluriannuelles avec certains grands acteurs du territoire (Éducation nationale, hôpital etc.) permet aussi de mieux cibler nos offres. C'est un travail très fin en marketing, en communication et au service des publics, tout ceci étant imbriqué. Il n'y a pas que le versant touristique mais aussi tous les autres pour toucher au mieux nos partenaires.

Violette Massiet : Vous parliez de newsletter ?

Sébastien Faucon : Oui, la communication digitale. Nous avons une communication papier, mais de plus en plus une communication digitalisée.

Violette Massiet : Est-ce que l'on peut s'abonner individuellement ? Et comment fait-on ?

Sébastien Faucon : Oui, bien sûr. Conformément au RGPD, il n'est pas possible d'inscrire les personnes. Elles doivent donner leur consentement. L'inscription individuelle à la newsletter se fait en ligne sur le site Internet du musée, avec consentement explicite et procédure de réactivation du compte en cas d'inactivité. Nous allons relancer une campagne de consentements afin que nos contacts demeurent dans nos fichiers.

Violette Massiet : Je ne regrette pas d'avoir posé la question. C'est bien encadré sur les structures, mais sur le plan individuel, c'est important aussi. Je pense par exemple à la médiathèque en ligne. La démarche personnelle est importante car on en parle aussi autour de nous, la famille, les amis. Merci.

Michel Delepaul : Nous allons reprendre l'ordre des points.

1. Validation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 novembre 2025 (délibération)

Michel Delepaul : Classiquement, nous passons à l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'administration. S'il n'y a pas de remarque, le PV est approuvé.

Michel Delepaul soumet au vote la validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Ducrocq quitte la séance.

Monsieur Martinez rejoint la séance.

2. Désignation des personnalités qualifiées du Conseil scientifique et culturel du LaM (délibération)

Michel Delepaul : Comme vous le savez, le LaM est doté d'un Conseil scientifique et culturel composé du directeur du musée, de personnalités qualifiées en art, de représentants de l'association Masurel et de représentants de l'association L'Aracine. Plusieurs mandats arrivant à échéance, nous devons renouveler la composition de ce Conseil. Nous avons des candidatures à mettre au vote.

Sébastien Faucon : Nos statuts imposent en effet de revoir cette liste de personnalités qualifiées. Elle ne peut être renouvelée qu'une seule fois pour une durée de trois ans. Je rappelle que le Conseil scientifique est sollicité par le LaM pour tout projet d'acquisition d'œuvres mais aussi sur la programmation. Il nous accompagne sur les volets culturels, scientifiques, artistiques et pédagogiques. C'est vraiment un organe de gouvernance important. Il est composé de moi-même, en tant que directeur, et j'en assure la présidence, de membres de droit, donc les personnalités représentant l'association L'Aracine et les descendants de Geneviève et Jean Masurel, ainsi que de trois à cinq personnalités qualifiées, entérinées par le Conseil d'administration.

Aujourd'hui, nous vous proposons de faire entrer le chercheur Baptiste Brun, enseignant chercheur en histoire de l'art contemporain à l'Université Rennes 2, spécialiste en art moderne et en art brut ; la commissaire d'exposition et doctorante à l'ENS Élodie Royer, spécialiste en art contemporain ; Annabelle Ténèze, directrice du Louvre Lens, qui a un parcours très marqué en art moderne, avec son passage au musée Picasso, mais aussi en art contemporain puisqu'elle dirigeait auparavant les Abattoirs à Toulouse ; et le collectionneur Luc Volatier, très important collectionneur en art lettriste, donc en art moderne – ce qui correspond à un pan de la collection – mais aussi en art brut et qui réside entre Paris et les Pays-Bas et est très attaché au LaM, qu'il visite avec son épouse à chacune de nos expositions. Puis, en qualité de membre honoraire, Joëlle Pijaudier-Cabot, ancienne directrice du musée de Strasbourg et ancienne directrice du LaM, avec laquelle je serai très heureux de prolonger nos échanges qui sont toujours très constructifs.

Michel Delepaul : Merci Sébastien. Y a-t-il une demande de prise de parole sur cette proposition ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Michel Delepaul soumet au vote la désignation des personnalités qualifiées du Conseil scientifique et culturel du LaM ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

3. Budget primitif 2026 (délibération)

Michel Delepaul : Le point suivant est le vote du budget primitif 2026. Évidemment, un budget primitif est un budget prévisionnel. Dans le contexte actuel, les incidences principales sont liées à la réouverture et à la nouvelle programmation, mais aussi au nouveau restaurant qui va ouvrir. Les dépenses sont en augmentation, de manière classique, mais contenues, principalement due à l'indice de la Fonction publique. A noter un élément très important, c'est l'amélioration du fonds de roulement, car vous savez que c'est un des points sur lesquels il faut rester vigilant. Je laisse Anne le présenter de façon rapide et succincte.

Anne Possompes : Merci, Monsieur le Président. Je vais effectivement être assez rapide, car cela confirme ce qui avait été présenté dans le cadre du ROB 2026 en novembre dernier. Sauf que là, je n'ai pas le choix : je dois être à l'équilibre.

Globalement, les ressources propres projetées sont en très nette progression. C'est logique : nous bénéficions des effets de la réouverture, de l'exposition Kandinsky, du nouveau restaurant, des nouvelles salles dédiées aux privatisations et aux locations d'espaces. On est à +237% par rapport à 2025. Comme 2024 et 2025 sont des années très particulières, je fais surtout des comparaisons avec 2023 et 2024, que vous avez dans la note.

Les dépenses sont rehaussées : +18% par rapport à 2025 et +2% par rapport à 2023. C'est un budget assez élevé, assez fort. Nous avons pris en compte une hausse de l'indice de la convention collective ECLAT de 1,10% au 1^{er} janvier 2026. Nous avons bien inscrit les 200 000€ de subvention de la Métropole, 600 000€ au total, étalés sur plusieurs exercices. Au total, le fonds de roulement devrait avoisiner 1 million d'euros. C'est nettement mieux : souvenez-vous, nous étions à 435 000€ en 2022.

Je ne reviens pas en détail sur la programmation artistique, que vous connaissez bien maintenant.

Je répondrai volontiers aux questions après cette présentation, mais il est important de noter dans la structure des recettes, des ressources propres à hauteur de 23% et des contributions publiques de 77%. Habituellement, nous sommes plutôt à 85% de contributions publiques. En 2024, nous étions à 12% de ressources propres et 88% de subventions. En 2025, année très particulière, on est à 92% de subventions et 8% de ressources propres. Cela montre que nous arrivons à rehausser progressivement les ressources propres sur les années qui viennent.

Les contributions des collectivités ne varient pas beaucoup ; la baisse par rapport à 2025 vient essentiellement de la subvention compensatoire liée aux surcoûts induits par les travaux. En effet, comme je vous l'ai expliqué, nous absorbons des dépenses que la Métropole compense à l'euro près. Pour les autres collectivités, il y a peu de changement : 46K€ pour la Ville de Villeneuve-d'Ascq et 56K€ pour la Région, incluant une subvention de 35 000€ pour l'exposition Kandinsky - le dossier devant être déposé très prochainement. La DRAC, de son côté, continue de soutenir à la fois des actions à destination de publics fragiles et le champ du pénitencier, ainsi que des restaurations d'œuvres d'art. La restauration du Deacon dans le parc, que vous avez vue en présentation, vient d'ailleurs de nous être remboursée en 2026.

Sur les ressources propres, nous notons 1,9M€. Elles sont toutes rehaussées. La billetterie reste le premier poste de ressources propres à 40% ; le mécénat est à 17% ; les partenariats (neutres sur le résultat) à 13% ; les redevances de concessions à 9% ; et les circulations à 8%.

Ce qui a été modifié, ce sont principalement les circulations internationales comme une diversification des ressources propres. La billetterie était à 730 000€ au ROB 2026, et nous sommes maintenant à 777 000€ par rapport au ROB, puisque cela intègre un cadeau qui va être fait aux agents de la Métropole, la présidence ayant souhaité offrir à chaque agent un billet pour le musée, ce qui fait un petit plus pour nous. Je vous ai mis un tableau qui retrace la fréquentation globale par exposition, les moyennes journalières et la recette qui en découle.

Le mécénat est à 336 000€. Je pense qu'on est un peu au-dessus de ce qui avait été présenté au ROB. Il s'appuie sur la nouvelle stratégie que nous avons intitulée *Trait d'union*. Un gros travail de prospection est engagé depuis un an et demi, articulé autour de trois axes - la transmission, l'inclusion et les perspectives - qui visent les PME et les TPE. Un gros travail de prospection est mené avec le service du développement des ressources : plus d'une quinzaine de rendez-vous depuis juin. Et c'est aussi l'intégration du musée dans les réseaux économiques.

Si vous regardez le compte administratif 2025, vous verrez que le mécénat reste en retrait, mais nous devrions constater une nette hausse en 2026.

Concernant les recettes commerciales, je les ai agrégées pour alléger la note : locations d'espaces, ventes de produits, redevances du concessionnaire, pour un total de 349 000€. Les privatisations bénéficieront d'un nouvel espace dédié, très bien situé, proche de l'auditorium. C'est un format très adapté qui, à mon avis, sera bien reçu sur la Métropole. Nous attendons beaucoup de ce « salon Modigliani ». D'autre part, l'offre du concessionnaire, dans le cadre de l'appel d'offres que nous vous avons présenté, s'appuie sur l'hypothèse de chiffre d'affaires la plus basse parmi les scénarios proposés, soit 1,5 million d'euros. J'espère qu'il atteindra ce niveau. Les circulations nationales et internationales sont évaluées à 155 000€. Nous travaillons actuellement sur une nouvelle circulation fin 2026, avec une prospection en cours en Corée ; ainsi que sur l'exposition *Fais-moi signe*, présentée à la Ferme d'en Haut, qui devrait tourner sur la Métropole. Sur cette dernière itinérance, les recettes seront équivalentes aux dépenses : si l'itinérance ne se faisait pas, nous baisserions à la fois les recettes et les dépenses, sans risque pour l'institution.

Concernant les dépenses, elles sont à un niveau équivalent aux recettes, puisque le budget est à l'équilibre. Sur la masse salariale, nous atteignons 3,4 millions d'euros, soit un niveau élevé, 41% du budget. Cela s'explique par la hausse du point d'indice, mais aussi par plusieurs ajustements. Un poste a été supprimé et la personne qui reprend la quasi-totalité de ces missions voit logiquement sa rémunération réévaluée, puisque ses missions évoluent très fortement. Nous avons ouvert le poste de chargé de réservations, jusque-là gelé au sein du service des publics, sur la réservation des 2 400 groupes annuels. Deux ETP pour ce volume ne sont pas de trop, il était inenvisageable de ne pas rouvrir ce poste. Nous avons des renforts importants en CDD, pour un total de 2,62 ETP, notamment 0,79 ETP en médiation supplémentaire sur l'exposition Kandinsky, 0,58 ETP sur les mouvements d'œuvres liés au chantier, 0,5 ETP au service muséographique, car une personne part à la retraite et il a été décidé de geler le poste à temps plein pour évaluer si l'organisation peut être revue différemment. Le service communication est renforcé en pleine période de réouverture, avec 0,33 ETP supplémentaires. Si l'on retirait tous ces renforts spécifiques liés à la réouverture, au chantier et à la médiation, on serait à 3,258 millions d'euros, soit un niveau équivalent à celui de l'avant travaux. Donc, tout cela s'explique et nous restons très vigilants sur la trajectoire de la masse salariale, en cherchant les meilleures solutions d'organisation pour contenir cette hausse mécanique.

Concernant les dépenses artistiques et culturelles, qui représentent 16%, il faut vraiment que nous arrivions à rehausser cette enveloppe. En moyenne, de 2015 à 2023, elle était à 22%. C'est un vrai sujet d'attention. Comment revenir vers ce niveau ? Vous avez le détail des budgets par exposition dans la note.

Concernant les dépenses d'activité (publics, communication, développement des ressources), elles totalisent 761 000€, +116% par rapport à 2025 et +27% par rapport à 2023. Je rappelle qu'une partie de cette hausse correspond aux partenariats qui sont neutres sur le résultat.

Sur le service communication, le budget est un peu rehaussé par rapport au ROB 2026. Nous avons besoin de moyens significatifs pour asseoir la stratégie de repositionnement du musée. La réouverture et l'exposition Kandinsky vont nous aider, mais il faut tenir sur le temps long et pouvoir allouer des moyens, après cette exposition, aux projets qui suivront immédiatement, au travail sur la programmation des nocturnes, aux opérations à destinations des publics etc. Le bâtiment est aussi un sujet d'attention : ses charges représentent 22% du budget global. Les fluides ont baissé par rapport au pic lié à la crise énergétique, mais cela reste élevé. Les dépenses de maintenance sont nécessaires pour maintenir le bâtiment en bon état ; elles incluent aussi les dépenses de gardiennage.

Nous avons revu l'organisation de la surveillance en salle : auparavant, nous avions trois agents permanents dans les collections et aujourd'hui, c'est notre seule marge de manœuvre sur ce poste. En parallèle, nous nous dotons d'équipements de sécurité supplémentaires. Nous consacrons 30 000€ d'investissements à la protection des œuvres et nous ajoutons encore

30 000€ pour poursuivre, chaque année, une campagne d'installation de dispositifs de protection et de détection rapprochée (capteurs, lasers, etc.).

Sur l'administration générale, nous sommes à 3% du budget global et nous faisons tout pour contenir cette enveloppe. La principale nouveauté est l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité, le nôtre étant obsolète au regard des exigences de dématérialisation. Il sera déployé en 2026 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027.

Ce budget intègre aussi la redevance versée à la Métropole, qui représente 6% du total des dépenses et 45% de l'enveloppe administration, puisque nous sommes à un peu moins de 500 000€.

Les dotations aux amortissements, 266 000€, s'inscrivent dans la continuité des investissements et ne posent pas de difficulté particulière.

Un mot rapide sur le budget d'investissement. Nous finançons quatre nouvelles caméras de surveillance dans le jardin de sculptures, notamment sur le chemin bas qui n'était pas surveillé. Nous finançons également un dispositif de comptage des visiteurs dans les espaces, dans le hall et à l'entrée du jardin de sculptures, l'idée étant de mieux mesurer la fréquentation du parc de sculptures, car les visiteurs qui s'y arrêtent n'étaient pas comptabilisés jusqu'ici. Il s'agit aussi d'investir dans des équipements de protection et de sécurisation des œuvres, comme évoqué. Sont également prévus des travaux sur les deux studios d'artistes, qui nécessitent une remise à neuf, notamment en plomberie et aménagement. Nous finalisons des acquisitions audiovisuelles pour le salon Modigliani, commencées en 2025, avec quelques compléments en 2026. Nous poursuivons la campagne de remplacement de spots et de rails pour le système d'éclairage dans le musée. Je crois avoir fait le tour. Je peux répondre aux questions.

Michel Delepaul : Merci, Anne. Puisqu'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci, Anne, pour cet exposé. C'est toujours un gros travail de préparer un budget primitif et merci de l'avoir fait avec le même niveau de précision que d'habitude.

Michel Delepaul soumet au vote le budget primitif 2026 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

5. Validation du règlement de visite (délibération)

Michel Delepaul : Nous passons au point suivant, la validation du règlement de visite, simplement lié à la réouverture. Sébastien va vous expliquer cela plus en détails.

Sébastien Faucon : Il nous semblait important, en vue de la réouverture, d'avoir une relecture attentive de notre règlement de visite, en particulier pour y apporter quelques correctifs concernant les horaires.

À la réouverture, l'établissement proposera des plages d'ouverture étendues au public, avec une fermeture à 19h du mardi au dimanche et des nocturnes prévues d'octobre à juin, jusqu'à 22h. Le musée fermera également ses portes à 17h les 24 et 31 décembre. C'était l'usage, mais ce n'était pas inscrit dans le règlement intérieur, c'est désormais clairement indiqué. La bibliothèque du musée reste accessible, sur rendez-vous, dans les créneaux disponibles du mardi au vendredi ; ces informations figureront sur le site Internet du musée. Nous avons également revu les horaires d'accessibilité du jardin, en lien avec l'offre de restauration qui va prendre place au musée à la réouverture. Le jardin sera ouvert du mardi au dimanche de 9h à 20h du 1^{er} octobre au 31 mars, puis du mardi au dimanche de 9h à 21h sur la période printemps-été, du 1^{er} avril au 30 septembre.

Le reste des modifications est plus technique, je passe, mais vous pourrez en prendre connaissance dans le détail. Ce n'est pas forcément une lecture très intéressante, mais ô combien importante pour nos usagers.

Michel Delepaul : Merci, Sébastien. Des questions ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Dominique Furne : Une question. Les horaires 9h-20h, cela veut dire que la restauration ne sera pas ouverte le soir ?

Sébastien Faucon : En fait, nous fermons le parc à une certaine heure et les personnes qui seront au restaurant, auront une sortie dédiée. On dissocie la fermeture des espaces du musée, l'entrée dans le parc et la sortie du restaurant. Tout ceci est programmé avec le restaurateur, l'idée étant que le lieu puisse vivre en soirée.

Michel Delepaul soumet au vote le nouveau règlement de visite du LaM ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

6. Modification des tarifs du musée (délibération)

Michel Delepaul : Nous passons au point suivant, la modification des tarifs.

Sébastien Faucon : Très rapidement, ce point s'inscrit dans le contexte de la réouverture et de l'exposition Kandinsky. Nous créons un tarif spécifique pour le catalogue de l'exposition, qui est une co-édition avec le Centre Pompidou. C'est un très bel ouvrage, la maquette est vraiment magnifique et j'ai hâte que vous puissiez le découvrir. On s'en félicite.

Nous créons également un tarif pour une petite édition réalisée dans le cadre du programme consacré à l'art contemporain, avec une tarification à 12€ TTC, un prix que nous avons voulu assez bas pour favoriser une large diffusion.

Nous proposons aussi une tarification pour la gestion administrative de nos prêts à l'international, pratique assez répandue dans les institutions. Il n'y a pas de tarification pour les prêts nationaux.

Nous adaptons par ailleurs les tarifs de la carte C'Art pour tenir compte de la nouvelle offre, notamment la gratuité pour les accompagnants de personnes en situation de handicap, comme prévu dans les spécificités.

Enfin, nous corrigeons une omission de la précédente révision tarifaire, à savoir le rétablissement d'une réduction pour les étudiants hors art, architecture, philosophie et métiers de la culture, qu'il nous semble important de réintégrer.

Nous ajustons aussi certains tarifs pour les titulaires de la carte POP (adhérents du Centre Pompidou) et introduisons une gratuité pour les membres du réseau CEA, l'Association française des commissaires d'exposition, ce qui nous paraît cohérent avec l'extension des gratuités déjà engagée.

En résumé, nous avons refondu largement la grille la dernière fois. Il s'agit ici d'ajustements ciblés en prévision de la réouverture.

Michel Delepaul : Merci, Sébastien. Des questions ? Une question de Peter.

Peter Maenhout : Est-il prévu une augmentation du prix des privatisations de salles ? Comme l'argent est cher, peut-être bénéficier de l'effet « Waouh » de la rénovation pour pouvoir augmenter les tarifs que l'on pourrait réinvestir dans la médiation culturelle.

Sébastien Faucon : Dans la grille tarifaire que l'on a passée au vote au Conseil d'administration de juin figuraient les tarifications des privatisations. Vous retrouverez le détail dans les documents de la séance. Par exemple, même le parc peut être privatisé. Et on y retrouve le nouvel espace privatisable, salon Modigliani.

Anne Possompes : Certains tarifs ont été augmentés, mais pas tous. Les tarifs ont été harmonisés.

Emmanuel Martinez : Au nom du Centre Pompidou, je voulais dire que nous nous réjouissons de notre collaboration actuelle et future. Par ce vote, je vous remercie aussi de permettre aux agents du Centre Pompidou de venir visiter l'exposition gratuitement et de proposer un tarif réduit aux adhérents du Centre. Il est important que ces flux de publics puissent être stimulés et organisés. Je rappelle que le Centre compte 12 200 adhérents. Merci.

Michel Delepaul : Nous passons au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Michel Delepaul soumet au vote les modifications tarifaires ; celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

7. Modification de la délégation d'attributions du directeur (délibération)

Michel Delepaul : Il s'agit d'une délibération destinée à faciliter et à fluidifier la gestion quotidienne du musée. C'est classique. Il s'agit de donner délégation au directeur pour accepter les dons et les legs, intervenir dans certaines actions en justice, procéder à des modifications d'imputation budgétaire entre chapitres dans une limite de montant, et gérer la passation et l'exécution de contrats hors marchés (par exemple des conventions de partenariat ou de recettes).

Cette délégation permettra de simplifier la vie quotidienne de l'établissement, sans rien de révolutionnaire. C'est une adaptation qui évite de devoir se déplacer, lui ou moi, pour signer tel ou tel document, et de surcharger l'ordre du jour du conseil d'administration avec des décisions nécessaires au fonctionnement quotidien, mais pas forcément majeures au regard des administrateurs.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Abstention ?

Michel Delepaul soumet au vote la modification de la délégation d'attributions du directeur ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

8. Autorisation de participation à un groupement de commandes (délibération)

Michel Delepaul : Là encore, rien de particulier, cela concerne les ascenseurs. Il s'agit simplement d'autoriser la participation du musée au groupement de commandes de la Métropole européenne de Lille.

Y a-t-il des questions ? Non, nous passons au vote. Qui est contre ? Abstention ? C'est adopté.

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de participation à un groupement de commandes ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

9. Modification du tableau des emplois permanents (délibération)

Michel Delepaul : Le point suivant est la modification du tableau des emplois permanents.

Sébastien Faucon : Dans le cadre de la réouverture et des débats d'orientation que nous avons eus sur la masse salariale, nous portons une attention particulière à la structuration de l'équipe, notamment dans le contexte des départs.

Nous avons travaillé avec l'ensemble de l'équipe pour identifier les missions qui sont aujourd'hui prioritaires. On ne travaille plus de la même manière qu'il y a cinq ou dix ans et il

est de notre responsabilité, à chaque départ, de nous poser la question du remplacement ou non, d'évolution interne ou non.

Dans cette délibération, il est proposé de supprimer deux postes : un poste de chargé d'accueil, non pourvu depuis février 2023 et un poste de chargé des relations médias et relations publiques, non pourvu depuis novembre 2025. La personne est d'ailleurs partie rejoindre la MEL, où elle continue à nous accompagner depuis la Métropole. Ce poste a été en partie reconfiguré en interne, à l'issue d'un travail mené au sein du service communication et développement des ressources, ce qui nous permet de proposer cette situation.

Par ailleurs, nous proposons la création d'un poste de responsable du service de la conservation. Le recrutement est prévu uniquement en interne car il serait malvenu, au regard de nos moyens, de proposer une ouverture externe.

Ce poste a pour fonction d'harmoniser notre organigramme, chaque service disposant d'un chef de service. Dans mon cas, je suis à la fois chef de service et directeur d'établissement, ce qui peut me mettre en porte à faux vis-à-vis des autres chefs de service, qui n'ont pas deux casquettes. Selon que je défende les intérêts de mon service ou la stratégie globale de l'établissement, je ne porte pas tout à fait la même parole, ce qui est normal. Il nous semblait donc qu'un organigramme clarifié facilitera la prise de décision. Cela permettra aussi de dégager du temps pour être plus présent sur les réunions et la gestion quotidienne avec l'ensemble des services, et pas uniquement sur le champ de la conservation. La conservation est mon cœur de métier, mais je ne souhaite pas me concentrer exclusivement sur cet aspect. Tout ce que nous vous avons présenté avec le service des publics, je le partage pleinement avec Kathrin. Je souhaite être présent sur tous les aspects de l'établissement et pas uniquement sur la collection.

Michel Delepaul : Merci, Sébastien. Des questions sur ce point ? Il n'y a pas de questions. Nous passons au vote. Qui est contre ? Abstentions ?

Michel Delepaul soumet au vote la modification du tableau des emplois permanents ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

10. Point sur les marchés passés depuis la dernière séance (point d'information)

Michel Delepaul : Il reste un point d'information sur les derniers marchés passés depuis notre dernier conseil d'administration. Nous avons huit marchés, pour un total légèrement inférieur à un million d'euros, notamment pour l'exposition Kandinsky.

Le premier, en date du 13 octobre, pour quatre ans, concerne le transport, la manutention, le conditionnement, le montage et le démontage des expositions, pour un montant maximum de 600 000€ par an. Le deuxième concerne la conception graphique et la signalétique pour l'exposition Kandinsky, pour un forfait de 13 800€, signé le 17 novembre. Le troisième porte sur la mise en lumière de l'exposition Kandinsky, pour un forfait de 7 000€, en date du 13 novembre. Le quatrième porte sur la fourniture et la pose de films filtrants, pour 8 982€, en date du 14 novembre. Le cinquième, daté du 2 octobre, concerne une intervention de conservation restauration d'un ensemble de peintures pour l'exposition de réouverture, pour 17 760€. Le sixième porte sur l'impression des documents de lancement du LaM, pour un montant précisé dans la commande en date du 26 juillet. Le septième, daté du 28 novembre, concerne le transport et l'accrochage de l'exposition Kandinsky. Et le huitième, également du 28 novembre, porte sur le transport d'une œuvre de Nellie Mae Rowe.

Questions diverses

Michel Delepaul : Nous avons donc épuisé, non pas les membres du conseil d'administration, je l'espère, mais l'ordre du jour. Y a-t-il des demandes de prise de parole avant de clôturer ? Il n'y en a pas. Pas davantage chez les personnes en visio ?

Comme je le disais en préambule, c'est le dernier conseil d'administration avant la fin de l'année et avant les élections municipales et métropolitaines.

Je voudrais d'abord vous dire merci. Je ne sais pas ce qui se passera après les élections, nous verrons bien. En ce qui me concerne, j'ai été très heureux de passer ce mandat avec vous. Peut-être que je serai encore là, peut-être que je ne le serai plus. En tout cas, merci pour votre collaboration et pour tous les moments que nous avons partagés. J'ai eu la chance de présider un Conseil d'administration particulièrement attaché à l'établissement. C'est la moindre des choses, me direz-vous, mais c'est vraiment prégnant dans ce conseil. Merci à chacune et à chacun d'entre vous.

Je voudrais également remercier l'ensemble des équipes de la Métropole, qui sont très facilitatrices et à l'écoute. J'abuse un peu de leur bonne volonté, merci à elles.

Et bien sûr, un grand coup de chapeau et un grand merci à notre directeur, à notre secrétaire générale et à l'ensemble du personnel du LaM, quelle que soit sa fonction au musée. J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous. J'espère pouvoir continuer, l'avenir nous le dira. Je suis très conscient des efforts que vous avez fournis, des difficultés que vous avez traversées pendant cette période de travaux. Je suis cela avec beaucoup d'attention et je vous remercie sincèrement pour votre patience et, surtout, pour votre conscience professionnelle. Merci à vous et bravo.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et, avec un peu d'avance, une bonne année 2026. À bientôt, et surtout, portez-vous bien. Merci. Au revoir également à celles et ceux qui étaient en visio.

* * *

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Michel Delepaul, is written over the printed name and title.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2026	01	02
----	------	----	----

OBJET :

Présentation et débat : rapport définitif de la Chambre régionale des comptes

Le 10 mars 2026 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENT	POUVOIR	VOTE
Le 27 février 2026	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka	Suppléant : M. Fitamant		POUR
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		POUR
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens			
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Bredin		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillon	X		POUR
PRESENTS 13	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	X		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	Suppléante Mme Faranton		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	X		POUR
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR
NOMBRE DE VOTES : 13				



Établissement Public de Coopération Culturelle

N° 2026-01-02 Communication et débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Délibération n°2026-01-02 du 10 mars 2026 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément au code des juridictions financières, et notamment ses articles L243-6 et R243-13,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Considérant :

- Que la chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du LaM à compter de l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente,
- Qu'à l'issue de ce contrôle, la chambre régionale des comptes a transmis le 12 janvier 2026 au LaM un rapport d'observations définitives, délibéré par la chambre le 28 octobre 2025,
- Que le rapport d'observations définitives, intégrant la réponse du LaM, a été communiqué aux membres du conseil d'administration le 27 février 2026,
- Que ce rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration,

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la communication, la présentation et la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de prendre acte de la communication, la présentation et la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, joint en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 mars 2026

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

Note sur le contrôle de la chambre régionale des comptes et le rapport
d'observations définitives

Cf. 2.3 Rapport d'observations définitives et sa réponse

La chambre régionale des comptes a engagé un contrôle des comptes et de la gestion du LaM sur la période 2019 - 2025.

En application de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, une communication du rapport à l'assemblée délibérante de l'établissement est prévue et donne lieu à débat.

Le rapport définitif sera publié par la chambre à l'issue de ce débat ou au plus tard dans un délai de deux mois suivant la transmission du rapport définitif, soit le 16 mars 2026, et transmis par la chambre au préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

Le LaM souhaite accompagner le rapport définitif, joint à la convocation de la séance, d'une présentation sommaire du contenu du rapport et les rappels au droit et axes de recommandation formulés par la chambre régionale des comptes à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le suivi des observations mises en œuvre, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 243-9-1 du code précité, devra également être présenté au conseil d'administration dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives au conseil d'administration.

Le contrôle a porté sur les exercices 2019 et suivants et a été ouvert par trois courriers du président de la chambre adressés à :

- ✓ M. Delot, ordonnateur et directeur de l'établissement de 2017 à août 2023, le 30 janvier 2025 ;
- ✓ Mme Possompès, ordonnatrice et directrice par intérim de septembre 2023 à avril 2024, le 11 février 2025 ;
- ✓ M. Faucon, ordonnateur et directeur depuis mai 2024, le 30 janvier 2025.

Les travaux de la chambre ont porté sur la gouvernance, le patrimoine, l'activité, la gestion budgétaire et comptable et la situation financière de l'établissement.

Le contrôle a été piloté par l'équipe du secrétariat général. Plus de 900 documents ont été transmis (documents cadres de l'établissement, PV, comptes financiers, outils d'analyse et de pilotage, tableaux de suivi, notes explicatives, fiches de procédures du LaM, contrats et conventions, bilans des expositions, lettres, courriers et mails etc.). Des entretiens se sont tenus avec des salariés du LaM et d'autres personnalités extérieures dont la liste n'est pas communicable dans le cadre de l'instruction.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

L'entretien de fin de contrôle avec les directeurs successifs, prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, s'est déroulé le 21 mai 2025 avec M. Faucon et Mme Possompès et le 23 mai 2025 avec M. Delot.

Le rapport d'observations provisoires a été transmis au LaM le 22 juillet 2025. En raison de la période des congés, un délai supplémentaire a été demandé et la réponse apportée par le LaM aux observations provisoires a été transmise le 3 septembre 2025.

Après avoir examiné les réponses du LaM, la chambre a arrêté les observations définitives lors de sa séance du 28 octobre 2025, reçues le 4 décembre par le LaM.

M. Faucon a alors transmis le 23 décembre 2025 une réponse, conformément à l'article L243-2 du code des juridictions financières, annexé au rapport définitif.

Le rapport est articulé en quatre sections :

- La présentation du musée et de sa gouvernance ;
- Le patrimoine ;
- Les activités du musée ;
- La gestion budgétaire et comptable et la situation financière de l'établissement.

Le LaM revient ci-dessous sur les principaux points relevés et les rappels au droit et recommandations formulés par la chambre pour chacune des parties.

1. Présentation et gouvernance du LaM

Rappel au droit n°1 : respecter la règle de parité au sein du conseil d'administration conformément à l'article L. 1431-3 du code général des collectivités territoriales.

La chambre relève que la parité n'a pas été atteinte lors des renouvellements partiels du conseil d'administration (ci-après CA) en méconnaissance de l'article L. 1431-3 du code général des collectivités territoriales, la composition étant moins favorable à la représentation des femmes que celle des hommes (en janvier 2025, le CA est composé de 7 femmes et 15 hommes titulaires). Dans sa réponse aux observations provisoires, le LaM a indiqué quant à lui respecter la parité dans la nomination des personnalités qualifiées et s'est engagé à rappeler systématiquement, pour chaque catégorie des membres du CA, le respect de la parité.

Le président de la Métropole européenne de Lille s'est engagé à plus de vigilance lors du renouvellement des membres qu'elle désigne afin d'atteindre la parité.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

Au travers des procès-verbaux des CA, la chambre relève le fait que les débats de fonds sont relativement limités au sein de cette instance. Dans sa réponse aux observations provisoires, le LaM a suggéré que, dans le cas où les statuts feraient l'objet d'une révision, il aurait été intéressant de faire entrer au sein du CA davantage de chefs d'établissements publics nationaux du secteur culturel désignés pour leur expertise et leur expérience conformément à l'art. 1431-4 du CGCT et ce, afin de susciter plus de débats.

Recommandation n° 1 : soumettre au conseil d'administration un projet de convention pluriannuelle définissant une stratégie unifiée autour d'objectifs communs, avec des indicateurs de suivi et de résultat.

La chambre rappelle que « l'évaluation interne d'un musée géré sous la forme d'un EPCC doit avoir pour objet de rechercher si les moyens (notamment financiers) mobilisés permettent de produire les effets attendus du projet mis en œuvre et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. L'évaluation passe par la définition d'indicateurs de performance pour apprécier la pertinence de la politique mise en place. »

La chambre indique que le LaM produit, à son initiative, de nombreux indicateurs de suivi, des bilans qui font état de données critiques et détaillées, permettant d'identifier les points à améliorer ou à conserver pour les expositions futures mais que, « pour autant, il n'y a pas de démarche coordonnée entre les financeurs et le musée en vue de définir les objectifs, les modalités de suivi et de contrôle. Il n'y a pas de réelle évaluation sur la base d'indicateurs préalablement fixés, tels que le niveau de fréquentation ou le rayonnement ».

Dans sa réponse aux observations définitives, le LaM a confirmé souhaiter poursuivre le dialogue et le travail engagé avec ses financeurs en vue de l'établissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Le président de la MEL a, quant à lui, indiqué qu'une convention d'objectifs et de moyens devrait être approuvée avant fin 2025.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

« Le musée du LaM a été conçu pour accueillir les collections d'art offertes à la MEL. Depuis 2012, il est exploité sous la forme d'un établissement public de coopération culturelle, dont les statuts confèrent à la MEL un poids prépondérant au sein du conseil d'administration.

En tant que « musée de France », le LaM doit respecter certaines obligations, telles que la mise en place d'un projet scientifique et culturel (PSC). Le nouveau projet n'a été adopté que fin 2022, mais les actions

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

du LaM ont pu s'appuyer sur les projets d'orientation du directeur. Ce projet donne davantage de cohérence aux actions du musée.

La règle de parité doit être respectée au sein du conseil d'administration.

Quelques objectifs sont fixés au LaM dans le cadre de conventions bilatérales, mais aucune démarche coordonnée entre les financeurs statutaires et le musée ne définit les objectifs, les modalités de suivi et de contrôle. La mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, soumis à l'approbation du conseil d'administration, permettrait d'y remédier ».

2. Le patrimoine

Recommandation n° 2 : élaborer un document cadre sur les modalités de décompte des œuvres.

La chambre pointe des écarts de méthodes de comptage des œuvres, selon les différents tableaux de suivi et notamment pour les œuvres composées de plusieurs objets (œuvres composites) ou pour les œuvres en recto verso. Dans sa réponse à la chambre, le LaM a confirmé qu'en prenant en considération les ensembles et les recto-verso, les chiffres de décompte des œuvres étaient bien cadrés. Le LaM a précisé que différents comptages sont nécessaires dans la gestion de la collection mais s'est engagé à produire un document de cadrage sur les modalités de comptabilisation des œuvres.

La chambre a fait état de 736 œuvres pour lesquelles les statuts restaient à éclaircir, principalement des œuvres d'art brut issues de dépôts pour étude ou de versements tardifs de l'Aracine. Dans sa réponse aux observations provisoires, réitérée dans la réponse définitive, le LaM a indiqué à la CRC que ce chantier serait apuré fin 2025 et que sur les 736 œuvres 619 avaient fait l'objet d'une requalification avant fin juillet 2025.

Rappel au droit n° 2 : mettre en place un inventaire unique des œuvres, conformément aux articles L. 451-2 et D. 451-17 du code du patrimoine.

La chambre régionale des comptes relève l'absence d'inventaire au sens réglementaire. À compter de 2003, le LaM a fait le choix d'informatiser la gestion de la collection et il aurait été nécessaire d'imprimer les fiches d'inventaire.

Le LaM a rappelé que la mise en conformité de l'inventaire des collections était un chantier prioritaire du musée. Selon le phasage défini, l'inventaire sera terminé en 2027.

Rappel au droit n° 3 : procéder aux opérations de récolement, en application de l'article L. 451-2 du code du patrimoine.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

La chambre pointe un retard dans le second récolement décennal couvrant la période 2015-2025 et qui n'aurait démarré qu'en 2024. Le LaM, sans contester le retard dans l'avancement du récolement, a souhaité préciser que le récolement avait certes pris de l'ampleur en 2024, en profitant du transfert des œuvres dans le cadre des travaux, mais que des PV avaient bien été transmis à la DRAC dès 2023. Par ailleurs, sur le niveau d'avancement du récolement et comme indiqué dans les réponses fournies aux observations du rapport provisoire de la CRC, le taux de récolement s'établissait à 97,9% en juillet 2025, c'est-à-dire à la date la plus récente dans le cadre du contrôle de la CRC.

Recommandation n° 3 : élaborer et adopter un plan de sauvegarde des biens culturels.

La chambre observe le fait que le projet scientifique et culturel poursuivait l'objectif de finaliser un plan de sauvegarde des biens culturels en 2022 et que son élaboration a été reportée à 2026.

Le LaM a précisé à la CRC, d'une part que le PSBC était déjà en cours d'élaboration et d'autre part que sa finalisation avait en effet été reportée en 2026. Ce report s'était avéré nécessaire en raison des travaux et afin de pouvoir tenir compte de l'ensemble des modifications bâtimentaires touchant les salles d'exposition et les réserves et impliquant également des modifications de circulations, de stockage des œuvres et de stockage des matériels de régie des œuvres.

Recommandation n° 4 : mettre en place un plan pluriannuel de restauration.

La chambre note qu'en matière de restauration des œuvres, hormis un plan de restauration pour les œuvres du parc, il n'y avait pas de démarche globale et pluriannuelle.

Le LaM a pris bonne note de l'observation de la CRC et s'est engagé à mettre en œuvre plus largement un plan pluriannuel de restauration pour l'ensemble de la collection, en s'appuyant notamment sur les conclusions tirées du récolement. Le LaM a précisé que cet axe aurait même pu constituer un indicateur dans un contrat d'objectif et de moyens.

En matière de patrimoine immobilier et concernant la gestion du bâtiment mis à disposition par la MEL, la chambre note une nécessaire coordination entre le LaM et la MEL.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

« La politique d'acquisition des œuvres est clairement définie.

Alors que l'appellation « musée de France » permet au LaM d'obtenir un soutien financier, la chambre lui rappelle les obligations qui en découlent. Il doit effectuer un récolement des œuvres, consistant à les marquer, afin d'améliorer leur suivi, et réaliser l'inventaire réglementaire de la collection.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

Il doit également finaliser son plan de sauvegarde des biens culturels et mettre en place un plan pluriannuel de restauration.

L'immeuble et les œuvres d'art sont mis à disposition par la MEL, qui supporte financièrement les investissements réalisés. Des travaux visant à résoudre des problèmes d'étanchéité récurrents ont contraint le LaM à fermer ses portes, de fin 2024 à début 2026. Dans ce domaine également, la coordination entre le LaM et la MEL est nécessaire ».

3. L'activité du musée

Cette partie du rapport ne comporte pas de recommandation ou de rappel au droit. La chambre y décrit les particularités des activités avec la présentation des collections et des expositions temporaires, et la présentation des fréquentations des expositions temporaires selon les années.

La chambre note une amélioration récente des outils de connaissance des publics et encourage la démarche du musée visant à professionnaliser sa stratégie de marketing, dans un contexte de préparation à la réouverture du musée.

S'agissant de la grille tarifaire et de sa récente refonte, la chambre souligne favorablement les analyses réalisées, conduisant à une adéquation des tarifs aux objectifs, pour augmenter les recettes, sans évincer des publics.

Enfin dans le domaine de la médiation et des actions à destination des publics, la chambre souligne « les efforts réalisés pour développer une offre dirigée vers des publics diversifiés, dont l'évaluation ne peut se réduire à une analyse quantitative de la fréquentation ».

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

« L'activité du musée est principalement rythmée par les expositions temporaires, dont le format est en cours d'évolution, afin d'en diminuer les coûts.

D'autres propositions culturelles sont offertes hors-les-murs, en particulier pendant la période de fermeture du musée. Celui-ci a également engagé une politique plus active en matière de circulation des expositions à l'étranger.

Le LaM a engagé un travail sur sa stratégie de marketing. Développées par son service de médiation, ses activités en faveur de publics plus éloignés de la culture (groupes « diversité et inclusion ») représentent une offre significative.

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

L'accès des différents publics est assuré par une politique tarifaire qui offre de nombreuses gratuités ou des prix réduits. Elle a été revue pour la réouverture, en 2026, afin d'attirer de nouveaux publics et d'augmenter les recettes de la billetterie ».

4. La gestion budgétaire et comptable et la situation financière

S'agissant de la gestion budgétaire, la chambre relève au sujet du ROB présenté chaque année que le : *« contenu est globalement conforme aux exigences posées par l'article D. 2312-3 du CGCT, mais sa prévision financière se limite au seul exercice à venir. La chambre invite le LaM à compléter les informations délivrées à l'assemblée délibérante, afin d'enrichir les échanges sur la soutenabilité financière des projets et la stratégie financière pluriannuelle de l'établissement ».*

Le LaM a pris bonne note des observations de la CRC et présentera aux administrateurs de manière plus exhaustive, chaque année lors de la présentation du ROB, les équilibres qui ressortent des exercices de trajectoire budgétaire présentés au service financier de la MEL. Dès le ROB 2026 d'ailleurs, la trajectoire a été présentée.

La chambre note que la comptabilité analytique présentée à l'assemblée délibérante depuis 2024 favorise l'information du CA, en revanche que les annexes de la liasse (instruction M4, état du personnel, des provisions, de la dette, les engagements donnés et reçus, etc.) n'ont jamais été complétées depuis 2019. Le LaM s'est engagé à compléter toutes les annexes des documents budgétaires (instruction M4).

La chambre a relevé *« des taux d'exécution budgétaire satisfaisants en fonctionnement, mais faibles en investissement. Les crédits ouverts en investissement sont systématiquement surestimés, et donc insincères ».*

Le LaM a pris bonne note des observations de la CRC et s'est engagé à corriger une méthode qui s'avère inexacte. Dans sa réponse aux observations provisoires, le LaM a souhaité toutefois préciser quant à la mention « d'insincérité », que la méthode n'avait pas pour but de fausser la lecture des comptes aux administrateurs mais découlait plutôt d'une méconnaissance technique relative au montage de la liasse comptable M4 et qui n'avait jamais été interrogé jusqu'ici. Le LaM s'est engagé à rectifier la méthode dans le cadre des prochains budgets.

La chambre a observé des rattachements de charges irréguliers pour lesquelles un « service fait » n'avait pas été constaté sur l'année « N », générant des niveaux très élevés et susceptibles de fausser le résultat. Cette pratique a été rectifiée en 2023, ce qui avait été expliqué aux membres du CA lors de la séance du 28 mai 2024.

S'agissant de la comptabilité, la chambre a relevé que, *« sur la période contrôlée, le LaM n'a constitué aucune provision pour dépréciation de créance ».* La chambre encourage le LaM à constituer des

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

provisions et le LaM s'est engagé à l'avenir à comptabiliser les provisions pour les créances dont le recouvrement est menacé.

Rappel au droit n° 4 : procéder à la nomination des régisseurs, dans le respect de l'article R. 1617-3 du code général des collectivités territoriales.

La chambre note que, selon l'article R. 1617-3 du CGCT, les fonctions de régisseur ne peuvent pas être assurées par un agent ayant la qualité d'ordonnateur ou disposant d'une délégation de lui. Cette règle d'incompatibilité découle du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables publics. Le LaM a supprimé la régie d'avances, suite notamment à la délibération du CA lors de sa séance du 4 novembre 2025.

Rappel au droit n° 5 : contrôler les régies, en application de l'article R. 1617-17 du code général des collectivités territoriales.

La chambre note que « les régies n'ont pas été contrôlées par le comptable public ».

Le LaM s'engage à faire contrôler les régies de caisses par le comptable public qui a, quant à lui, indiqué que des discussions étaient en cours afin de procéder aux régularisations.

Du côté de l'ordonnateur, le contrôle sur pièces effectué sera complété d'un contrôle sur place avec la rédaction d'un PV.

La chambre relève que : « Le suivi analytique ne tient pas compte des charges indirectes, telles que les dépenses de fluide ou de personnel, ce qui ne permet pas de connaître le coût complet de chaque activité. Il a néanmoins été fortement amélioré en 2023, un tableau de suivi ayant été construit rétroactivement à partir de 2015, de nature à garantir la pertinence des comparaisons du fait de la stabilité de la méthode. Cet outil permet de suivre l'équilibre financier et facilite le pilotage financier du LaM ».

Dans le cadre des entretiens avec la chambre, le LaM a indiqué qu'un suivi analytique en coûts complets n'apporterait pas plus d'informations supplémentaires pertinentes pour le pilotage de la structure et serait trop lourd aux vues des effectifs alloués sur la fonction financière.

En ce qui concerne la situation financière, cette section détaille la composition des produits, des charges, les résultats d'exploitation sur la période, les caractéristiques de financement des investissements ainsi que le niveau du fonds de roulement et de la trésorerie.

Dans la partie concernant les ressources publiques, la chambre note : « en raison de la récurrence de la contribution supplémentaire de Villeneuve-d'Ascq, une réflexion pourrait être engagée sur son intégration au financement statutaire ».

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10.03.2026

Au sujet de l'association des amis du LaM, la chambre relève des contributions « *relativement faibles au regard des contreparties accordées par le musée* ». Les observations de la chambre ont conduit le LaM à réinterroger la convention avec l'associations des amis du LaM.

Recommandation n° 5 : adopter une stratégie financière pluriannuelle, en accord avec les financeurs.

La chambre relève les efforts du LaM pour accroître et diversifier les recettes et contenir ses dépenses.

La chambre note : « *fortement dépendant des subventions, il a besoin d'accroître sa visibilité sur plusieurs années, afin de trouver, en amont, des expositions et des collaborations favorisant la mutualisation des coûts. La définition d'une stratégie, avec le conseil d'administration, et en accord avec les financeurs, serait de nature à orienter plus clairement l'action du LaM. La chambre lui recommande donc d'adopter une stratégie financière pluriannuelle, en accord avec eux* ».

_____CONCLUSION INTERMÉDIAIRE_____

« *La gestion budgétaire et comptable du LaM est satisfaisante, même si les documents budgétaires pourraient être plus complets.*

S'il n'a pu être relevé de dysfonctionnement majeur, la chambre recommande au musée de contrôler plus régulièrement ses deux régies et de mettre fin à la nomination irrégulière de ses régisseurs, qui méconnaît le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables publics.

Après un résultat d'exploitation négatif (- 1 M€) en 2022, les efforts réalisés par le LaM pour accroître ses recettes propres et limiter ses dépenses, conjugués à la perception de subventions exceptionnelles de la MEL, lui ont permis d'arriver à une situation globalement équilibrée en fin de période.

Son modèle économique repose toutefois, très majoritairement, sur des financements publics, qui lui procurent plus de 86 % de ses ressources.

Une stratégie financière pluriannuelle, définie en accord avec les financeurs, permettrait d'orienter plus clairement son action ».

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2026	01	03
----	------	----	----

OBJET :

Modification des tarifs du musée

Le 10 mars 2026 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENT	POUVOIR	VOTE
Le 27 février 2026	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka	Suppléant : M. Fitamant		POUR
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22 PRESENTS 13 NOMBRE DE VOTES : 13	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		POUR
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens			
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Bredin		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	X		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	Suppléante Mme Faranton		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	X		POUR
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR



Établissement Public de Coopération Culturelle

N° 2026-01-03

Modification des tarifs du musée

Délibération n°2026-01-03 du 10 mars 2026 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,
Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire ouvrages et produits annexes jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire ouvrages et produits annexes jointe en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 mars 2026,

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

Annexe à la délibération 2026-01-03
Grille tarifaire - LaM

Tarifs en vigueur à compter du 16/03/2026

Ouvrages & produits divers

	Prix HT	Vote au :
ACM	18.96 €	
Alberto Giacometti, une rétrospective	33.18 €	
Alighiero Boetti	2,00 €	10/03/2026
Allan Mac Collum	33.18 €	
Aloïse Corbaz en constellation	2,00 €	10/03/2026
Amedeo Modigliani, une rétrospective	33.18 €	
Amicalement brut	1,50 €	10/03/2026
Anselm Kiefer	34.12 €	
Art Brut - Edition	38.86 €	
Art Brut : Collection de l'Aracine	3,00 €	10/03/2026
Art et langage	4.74 €	
Brouillon Kub	12.32€	
Chercher l'or du temps	33.18€	
Collages, collections des musées	4.74 €	
Comme si	26,54 €	
Comme si, édition de tête	355,45 €	
Cor Dekkinga et le mouvement CoBrA	20.85€	
Corps subtils	22.75€	
Danser Brut	22.75€	
Déplacer déplier découvrir	1,50 €	10/03/2026
Des fantômes et des anges	1,50 €	10/03/2026
Dove Allouche le soleil sous la mer	28.44€	
Etel Adnan, Simone Fattal, Joana Hadjithomas et Khilil Joreige	11.37€	
Etienne Chambaud	26.54€	
E. Poitevin	36.97€	
Giorgio Griffa	14,22 €	
Guide des collections 2010	5.69€	
Guillermo Kuitca	16,11 €	
Histoires hongroises	13.00€	
Hors langage Duchêne	11.37€	
HS Beaux-Arts magazine	3.79€	
Isamu Noguchi	33.18€	
Jules Pascin ou le dessin incisif	8.53€	
Kandinsky face aux images	36.97€	
Paul Klee entre-mondes	33.18€	
LaM Histoires	9.48€	
LaM Oeuvres (catalogue des collections)	16.59€	
L'Aracine et l'art brut	3,00 €	10/03/2026
L'envolée l'enfouissement	1,50 €	10/03/2026
L'invention du lieu	20.85€	
Lanskoi, un peintre russe à Paris 1902-1976	3,00 €	10/03/2026
Les Secrets de Modigliani : techniques et pratiques artistiques	33.18€	
Lionel et l'enfant bleu	24.64€	
Machins d'art (histoire de l'art)	30.33€	
Marisa Merz	35.07€	
Matiyane	17.06€	
Maurice Jardot	28.44€	
Meret Oppenheim	36.97€	
Mexique-Europe	3,00 €	10/03/2026
Michel Nedjar, introspective	28.44€	
Mohamed Bourouissa	26.54€	
Mohamed Bourouissa, édition de tête	312.50€	
Nicolas Schöffer	36.97€	
Patrick Bougelet LMB	8.53€	
Peter Downsbrough	1.90€	
Picasso Leger Masson	2,00 €	10/03/2026
Pierre Mercier	18.96€	
Quand le vide devient forme	4.74€	
Collection raw	11,37 €	
Recuerdos de Mexico	16.11€	
Roland Simounet à l'œuvre	4.74€	

Simon, Lesage, Crepin	22.75€	
Voisins Officiels	29.38€	
Wael Shawky, I Am Hymns of the New Temples	46.45€	
Wilhelm Uhde	2,00 €	10/03/2026
William Kentridge	33.18€	
Zinelli	3,00 €	10/03/2026
Taux de remise		
Boutique du Lieu		
Achat de moins de 300 ouvrages : 40%		
Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%		
Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%		
Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%		
Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%		
50% sur tous les catalogues bradés, deux ans après l'édition (sauf livre sur les collections).		
Tout autre libraire		
30%		
Librairie via distributeur		
De 30 à 40% sur le prix public (remise correspondant à la moyenne des remises accordées aux libraires destinataires des ouvrages).		
Carte postale, marque-page		
Remise de 50% sur le prix de vente		
Affiche d'exposition (40x60 cm)		
1 €		
Image et/ou du nom du LaM		
5% du prix de vente hors taxes par produits édités		
Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu.		

Michel Delepaul
Président du conseil d'administration



Annexe à la délibération 2025-03-05							
Grille tarifaire - LaM							
Tarifs en vigueur à compter du 16/12/2025							
Locations de visuels							
Les tarifs sont exprimés en euros nets.							
Editions							Vote au :
	Tirages / Format	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page, rabat et page de garde	Couverture
Livres, livres illustrés, fascicules*	Moins de 1 000	À titre gracieux					
	1 000 à 4 999	70 €	90 €	110 €	115 €	145 €	350 €
	5 à 10 000	80 €	100 €	120 €	130 €	155 €	385 €
	Plus de 10 000	90 €	110 €	135 €	140 €	170 €	415 €
Livres de poche* (format inférieur à 13x20 cm)	Moins de 1 000	À titre gracieux					
	1 000 à 4 999	60 €		85 €		100 €	280 €
	5 à 10 000	65 €		100 €		110 €	305 €
	Plus de 10 000	75 €		110 €		130 €	345 €
Autres formats* (livres, livres illustrés, fascicules, livres de poche)	Double couverture	Prix de location du format Couverture majoré de 60%					
	Couverture composée	Prix de location du format Page concerné majoré de 30%					
	4ème de couverture	Prix de location du format Couverture concerné minoré de 40%					
Affiches, posters vendus au public	Pour 2 000 ex	Inférieur à 60X80 cm : 920€ ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 1 315€					
	Ex. supplémentaire	Inférieur à 60X80 cm : 0,56€/ex. ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex.					
Cartes postales et produits dérivés	150€ pour 5 000 ex. + 6% du prix public hors taxes						
*Pour les éditions numériques, les tarifs ci-dessus sont réduits de 20%.							
Internet							Vote au :
Montants par photographie selon la durée de location.							
Fréquentation du site	Nombre de photographies	De 0 à 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 13 à 24 mois	Par an suppl.	
Inférieure ou égale à 50.000 connexions par mois	1 à 9	32 €	41 €	49 €	57 €	16 €	
	10 à 25	29 €	39 €	45 €	53 €	14 €	
	26 à 35	24 €	30 €	36 €	43 €	12 €	
	Au-delà	19 €	24 €	29 €	34 €	10 €	
Entre 50.001 et 100.000 connexions par mois	1 à 9	44 €	57 €	68 €	80 €	22 €	
	10 à 25	41 €	53 €	63 €	75 €	21 €	
	26 à 35	33 €	44 €	51 €	61 €	17 €	
	Au-delà	27 €	34 €	41 €	49 €	13 €	
Entre 100.001 et 250.000 connexions par mois	1 à 9	51 €	66 €	78 €	91 €	25 €	
	10 à 25	47 €	62 €	73 €	86 €	24 €	
	26 à 35	38 €	50 €	58 €	69 €	19 €	
	Au-delà	30 €	40 €	46 €	55 €	16 €	
Supérieure à 250.001 connexions par mois	1 à 9	60 €	78 €	92 €	108 €	30 €	
	10 à 25	56 €	73 €	86 €	102 €	28 €	
	26 à 35	45 €	58 €	69 €	81 €	23 €	
	Au-delà	36 €	47 €	56 €	66 €	18 €	
Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivaut à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.							
Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :							
Visuels accompagnant le prêt d'une œuvre							
Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires							
Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)							
Produits divers							
Frais de dossier pour les prêts d'œuvres à l'international							Vote au :
250€ HT : pour chaque œuvre :							
50€ HT : pour chaque document / archive							

Michel Delepaul
Président du conseil d'administration

